



DOSSIER « Prêt à taux zéro »

Permis B et conduite accompagnée

La participation financière d'un permis de conduire peut représenter une dépense importante pour une famille.

La délégation CGT c'était engagé lors des élections à faciliter l'obtention du permis de conduire et la conduite accompagnée, de ce fait la CMCAS de Seine et Marne propose un prêt à taux zéro à ses bénéficiaires.

Pour bénéficier du prêt, vous devez retourner à votre SLVie ou auprès de la CMCAS (service activités), ce document dûment rempli accompagné des pièces suivantes :

- ❖ Contrat signé entre le bénéficiaire et l'auto-école de conduite.
- ❖ L'attestation de l'auto-école qu'elle ne participa pas au permis à 1 € par l'état.

Après vérification de votre demande par le service activités, on vous recontactera pour finaliser le dossier.



C.A.S DE SEINE ET MARNE

**

NOM DE L'AGENT :PRENOM :SLVie :

NIA :

ADRESSE :

.....

ADRESSE MAIL :

TELEPHONE :

NOM DE L'ADHERENT AU PERMIS :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

NOM DE L'AUTO-ECOLE

ADRESSE :

.....

TELEPHONE :

MAIL :

J'atteste sur l'honneur des informations transmises.

Fait àle

Signature de l'ouvrant droit